

BOARD OF COMMISSIONERS OF PUBLIC UTILITIES

P.O. Box 5001  
15 Market Square, Suite 1400  
Saint John, NB  
E2L 4Y9

Telephone: (506) 658-2504  
Fax: (506) 643-7300



PROVINCE OF NEW BRUNSWICK  
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC

C. P. 5001  
15 Market Square, Bureau 1400  
Saint John, Nouveau-Brunswick  
E2L 4Y9

Téléphone (506) 658-2504  
Télocopieur (506) 643-7300

Le 7 septembre 2006

## **Commentaires de la Commission sur les nouveaux prix des produits pétroliers**

La Commission des entreprises de service public a fixé de nouveaux prix maximums pour les produits pétroliers réglementés de la province. La liste des nouveaux prix est jointe.

### **La Commission juge appropriée d'émettre les commentaires suivants au sujet de la décision :**

La réduction des prix maximums du carburant est le résultat d'un ajustement normal, effectué à toutes les deux semaines. Les prix ont été calculés selon toutes les données du marché recueillies depuis le dernier ajustement.

En adoptant une interprétation stricte et juridique de l'article 6 des règlements, la Commission aurait pu réduire les prix du carburant dès mercredi matin. Toutefois, la Commission aurait dû effectuer un nouveau calcul et augmenter les prix qui auraient été en vigueur jeudi matin, selon l'horaire de fixation des prix. Cette situation aurait eu pour effet d'apporter deux modifications importantes aux prix du carburant en 24 heures.

La Commission a plutôt choisi d'utiliser la formule normale de fixation des prix, ce qui entraîne des prix légèrement inférieurs à ceux obtenus en utilisant une autre méthode.

La décision de ne pas utiliser la formule d'interruption dans cette situation a permis d'éviter deux ajustements aux prix des produits pétroliers au cours d'une période de 24 heures et d'empêcher toute confusion qui aurait pu en résulter. La Commission juge la démarche choisie dans l'intérêt public.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec  
David Young  
643-7573